

Le 7 mai 2021

Crédits aux particuliers – France • Mars 2021

Le crédit à l'habitat reste élevé et les taux d'intérêts orientés à la baisse

- La production mensuelle CVS de crédits à l'habitat hors renégociations progresse, et atteint 17,7 milliards d'euros (après 15,6 milliards d'euros en février). La part des renégociations est quasi stable à +17,2 %, après +16,8 % en février 2021. La production mensuelle de crédits à la consommation est aussi vigoureuse avec 5,7 milliards d'euros (après 5,8 milliards en février).
- Le taux d'intérêt moyen des crédits nouveaux à l'habitat poursuit sa baisse à +1,18 %, soit un niveau proche de son point bas atteint en décembre 2019 (1,17 %).
- Au total, le taux de croissance annuel des crédits aux particuliers progresse en mars (+4,5 %, après +4,1 % en février) porté à la fois par les crédits à l'habitat (+5,2 %, après +5,0 % en février) et les crédits à la consommation (+1,0 %, après -0,8 % en février).

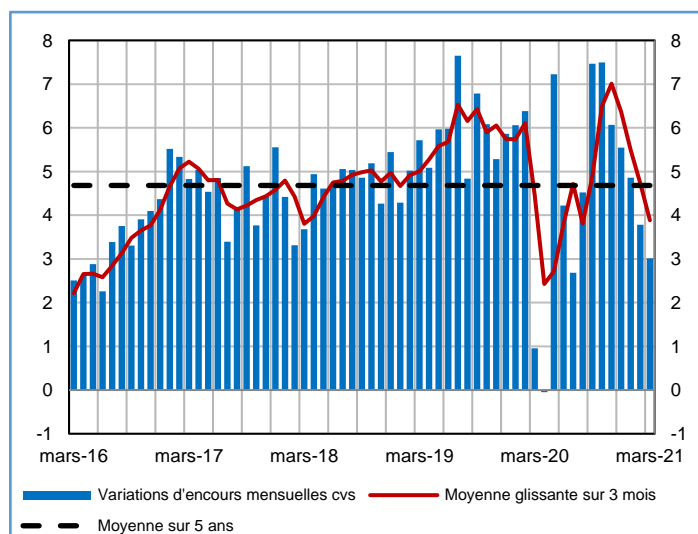
Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut	Taux de croissance annuel brut		
	mars-21	jan-21	fevr-21	mars-21
Total	1 371	4,3	4,1	4,5
<i>Habitat</i>	1 150	5,3	5,0	5,2
<i>Consommation</i>	189	-0,9	-0,8	1,0
<i>Autres</i>	31	3,0	2,2	0,9

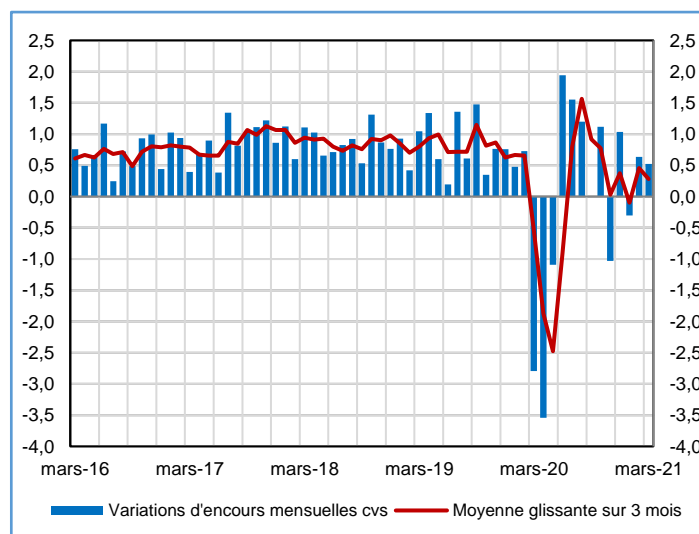
Variations d'encours mensuelles des crédits à l'habitat (données CVS)

(En milliards d'euros)



Variations d'encours mensuelles des crédits à la consommation (données CVS)

(En milliards d'euros)





Montant des crédits nouveaux (hors découverts, flux mensuels CVS (a))

(montants en milliards d'euros, part en pourcentage)	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21
- prêts amortissables à la consommation (b)	5,7	5,5	5,4	6,1	5,8	5,7
- crédits à l'habitat	23,3	22,4	20,2	18,5	18,7	21,3
dont crédits à l'habitat hors renégociations	20,1	18,7	17,4	15,5	15,6	17,7
- part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	13,5	16,5	14,2	15,9	16,8	17,2

Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21 (e)	mars-21 (f)
- crédits à l'habitat	1,29	1,27	1,24	1,24	1,22	1,18
dont crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	1,28	1,27	1,24	1,24	1,21	1,18
dont crédits à l'habitat à court terme ou à taux variable	1,37	1,33	1,33	1,32	1,29	1,26
dont crédits à l'habitat hors renégociations	1,26	1,24	1,21	1,20	1,18	1,14
- prêts amortissables à la consommation (b)	3,67	3,76	3,59	3,61	3,56	3,58
- découverts aux particuliers (d)	5,34	5,34	4,94	5,15	5,41	5,21

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour mensuelle prenant en compte les données du mois sous revue.

(b) Hors crédits renouvelables à la consommation

(c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS

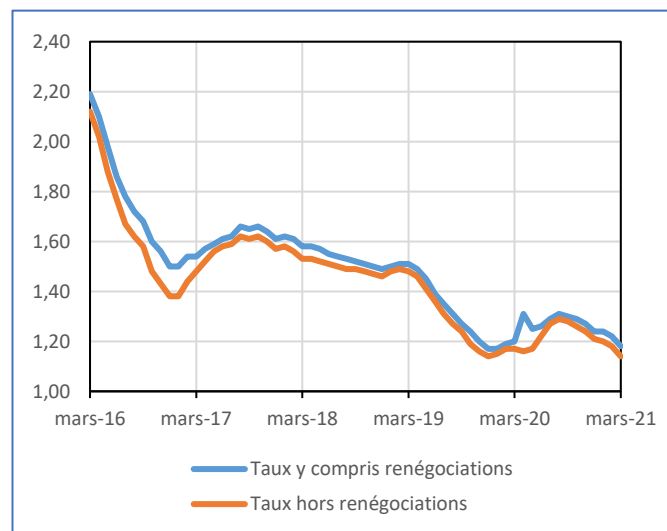
(d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents)

(e) Données révisées

(f) Données provisoires

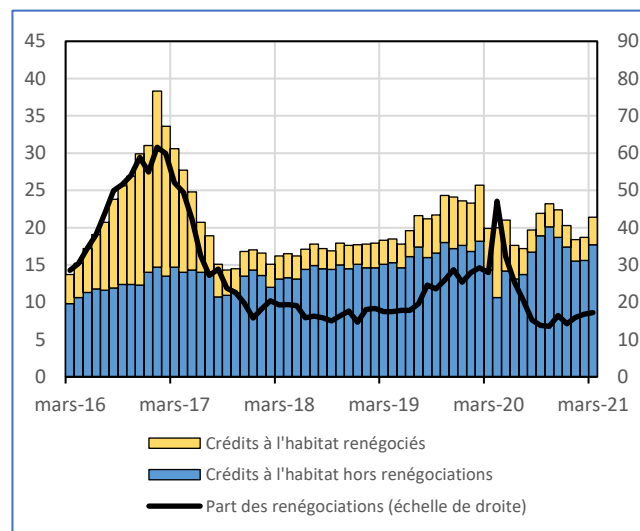
Taux des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées

(Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux des taux à long terme et à court terme, en %)



Part de renégociations dans les crédits nouveaux à l'habitat

(Crédits nouveaux mensuels cvs en milliards d'euros, part en %)



Complément

Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels. Sont ici présentés les seuls crédits distribués aux particuliers résidents par des Institutions Financières Monétaires résidentes.

Les taux de croissance des encours sont calculés à partir des variations d'encours (opérations de titrisation incluses) en corrigeant d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les passages en perte de créances irrécouvrables. En revanche, pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés.

Les taux de croissance annuels sont ceux des prêts mis en place. En revanche, la production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur, conformément à la méthode harmonisée de la BCE, visant à mettre à disposition du public un indicateur reflétant rapidement les inflexions de la production de crédits. C'est pourquoi la production de nouveaux crédits diffère des variations mensuelles d'encours de crédits. En effet, d'une part, les encours sont enregistrés après le décaissement effectif des fonds et, d'autre part, ils sont diminués des amortissements des anciens crédits.

Les taux d'intérêt moyens pondérés ainsi que les montants de contrats nouveaux sont calculés conformément aux définitions harmonisées de la BCE. Les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG). Les renégociations comprennent également les rachats externes de crédits.

